CHRONIQUE

HENRY DUNANT ET LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

On se souvient que lors de la conférence qui eut lieu à Genève, en octobre 1863, et qui fut à l'origine de la Croix-Rouge, on vota des résolutions relatives à la constitution, dans chaque pays, de comités et associations privées de secours aux blessés. Henry Dunant se préoccupa tout particulièrement de l'établissement d'un comité en France, et, en décembre déjà de la même année, il recevait la missive suivante du colonel Favé, aide de camp de Napoléon III:

Sa Majesté approuve hautement l'objet de la conférence et les vœux émis pour l'accomplir. Elle désire concourir à votre œuvre en favorisant la formation du comité de secours que vous cherchez à constituer actuellement à Paris; et Elle vous autorise bien volontiers à faire connaître toute la sympathie qu'Elle éprouve à cet égard.

L'Empereur m'a chargé, en outre, d'écrire à Son Excellence le Maréchal Ministre de la Guerre, pour qu'il autorise quelques officiers d'un grade élevé dans l'armée à faire partie du comité que vous organisez.

On s'assura, alors, de l'appui d'un certain nombre de hautes personnalités et, le 22 avril 1864, comme secrétaire du Comité International de Genève, Dunant convoque, à Paris, une réunion préparatoire. Il s'agit d'informer ceux qui pourraient appuyer l'œuvre humanitaire en gestation. Cette réunion eut lieu le 25 mai 1864,

et Dunant y donna lecture d'un discours qui est l'une des premières manifestations oratoires de l'auteur du Souvenir de Solférino *dont on possède le texte. Le voici:*

Messieurs,

Encouragé par plusieurs d'entre vous, j'ai pris la liberté de convoquer aujourd'hui cette réunion, comme secrétaire de la Conférence internationale qui a eu lieu au mois d'octobre dernier à Genève, pour examiner par quels moyens la charité civile et volontaire peut adoucir d'une manière vraiment efficace les horreurs de la guerre.

Cette Conférence qui comptait les délégués officiels de 14 Gouvernements européens, notamment de la France, a émis à l'unanimité des vœux et des résolutions sur les meilleurs moyens de venir désormais en aide aux blessés des champs de batailles.

Voici ces résolutions et ces vœux:

Depuis la réunion d'octobre douze pays peuvent être considérés comme s'étant déjà entièrement conformés aux prescriptions de la Conférence pour la formation des Comités de secours. Ces douze Etats sont les suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Oldenbourg, Pays-Bas, Prusse, Saxe royale, Suède, Suisse et Wurtemberg. En outre, il se constitue actuellement des Comités dans le Grand Duché de Bade, en Bavière, en Hanovre, dans la Hesse grand Ducale, en Portugal et en Russie.

En ce qui concerne les vœux de la Conférence, douze Gouvernements ont daigné faire connaître au Comité International leur manière de voir, et de ce nombre, il y en a dix qui sont prêts à y adhérer sans réserve: ce sont: la France, le Hanovre, Oldenbourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Prusse, la Saxe royale, la Suède, la Suisse et le Wurtemberg. La Russie se borne à faire des réserves en ce qui concerne la neutralisation des Volontaires et le Danermak en ce qui concerne celle des habitants du pays qui iraient secourir les blessés.

De plus, le Grand-Duché de Bade, l'Espagne et Mecklembourg-Schwerin ne tarderont pas, paraît-il, à donner également leur adhésion officielle.

En face de ces faits, et voyant les idées de la Conférence, étudiées, acceptées, et réalisées, dans plusieurs pays de l'Europe, — il m'a semblé (surtout après l'intérêt bienveillant que l'on a exprimé, à Paris, à l'égard de nos vues) que la France ne pouvait pas et ne devait pas rester en arrière.

Puisque des Comités se forment presque partout, il est bien naturel, dans une œuvre internationale, d'user d'une juste réciprocité et de créer également quelque chose en France.

Voilà, Messieurs, l'une des principales raisons qui m'ont engagé à solliciter votre précieux concours en faveur d'une entreprise qui intéresse certainement la France — et je vous remercie d'avoir daigné répondre à cet appel.

Maintenant, qu'y a-t-il à faire ?

La question la plus importante est sans contredit celle d'une neutralisation pour les ambulances et les hôpitaux, en faveur du personnel sanitaire officiel ou volontaire et des blessés eux-mêmes.

Mais cette question concerne les Gouvernements et doit recevoir prochainement une réalisation complète.

Le Conseil Fédéral Suisse, d'accord avec le Comité International, convoque actuellement à Genève, pour la fin de cet été, une autre Conférence, à laquelle seront appelées toutes les Puissances civilisées, afin qu'un concordat soit signé par des délégués diplomatiques qui ratifieront officiellement les vœux émis par la Conférence Internationale.

Son Excellence Monsieur le ministre des Affaires étrangères, à Paris, a promis d'appuyer chaleureusement auprès des puissances, l'invitation de la Confédération Helvétique ; et, nous avons tout lieu d'espérer que la réunion prochaine aboutira à l'adoption universelle de cette importante pensée d'humanité, de façon à la voir se réaliser complètement.

L'idée qui suit immédiatement après, est celle de la création de Comités permanents, formés pendant la paix, et composés des hommes les plus prévoyants et les plus honorables de chaque pays, — de Sociétés, qui puissent servir d'intermédiaires entre l'armée qui se bat et qui souffre, et la population civile qui désire apporter quelques soulagements et quelques adoucissements aux douleurs de ses soldats.

Il semble nécessaire, en effet, pour pouvoir utiliser et diriger d'une manière sage et prompte l'enthousiasme charitable, qui se manifeste spontanément au moment d'une guerre, qu'il existe, dans chaque Etat, un Comité national et permanent.

En temps de guerre, les travaux de ces Comités sont assez clairement désignés pour que je ne m'arrête pas sur ce sujet. Quant à leurs travaux, en temps de paix, ils varient forcément à l'infini, suivant le pays, suivant les mœurs et les coutumes, et suivant l'état bon ou mauvais des ambulances et l'organisation des corps sanitaires et des Intendances.

Ainsi, en Prusse, par exemple, même avant la guerre actuelle, et immédiatement après la Conférence d'octobre, le Comité central de Berlin fondé sur les principes adoptés à Genève, et présidé par le Prince de Reuss, s'était mis en rapports avec les Services officiels ; il avait réussi à faire apporter de grandes améliorations dans plusieurs branches de ces services ; et par conséquent ce Comité s'est trouvé être d'une utilité vraiment pratique.

Mais, ce n'est certainement pas là le travail qu'un Comité français aurait à faire.

L'organisation de l'Intendance française est reconnue pour être la meilleure qui existe.

— Il y a d'autres branches d'activité, pour un Comité français, qui se révéleront successivement.

— Je ne puis, aujourd'hui, toucher qu'à quelques points de détail, qui semblent, pourtant avoir leur importance. — Voici quelques exemples : Le soldat français est sans contredit, le militaire le plus humain qui existe ; mais, ne pourrait-on pas confirmer et augmenter encore les sentiments généreux et charitables soit de l'armée, soit du peuple, par des publications spéciales, peu coûteuses ; comme cela s'est fait dans le Wurtemberg, où, pas un paysan, peut-être, ignore, à l'heure qu'il est, ce que c'est que l'œuvre internationale des blessés militaires.

Sans s'immiscer en rien dans les Services officiels, une association peut encourager et récompenser des inventions de particuliers ou des perfectionnements, ayant trait aux moyens de transport des blessés, aux fourgons chirurgicaux, aux ambulances volantes, ployantes et portatives ; — faire étudier la meilleure organisation

possible d'hôpitaux de deuxième et troisième ligne, comme par exemple, les hôpitaux volontaires, qui, dans la guerre actuelle, partant d'Altona et de Hambourg forment une ligne, traversent la Prusse, la Silésie, et s'étendent jusqu'à l'extrémité de l'Empire d'Autriche.

Elle peut faire examiner, par des hommes compétents, les avantages d'établissements mobiles, vastes, ventilés et chauffés, et situés au milieu des champs, de baraquements légers et portatifs, mais confortables, qui, protégés par le drapeau international, éviteraient l'encombrement dans les villes et partant les épidémies si funestes aux populations. — (En 1818, lors des inondations du Rhône, un entrepreneur de constructions légères, proposa d'élever, en dix jours, des constructions suffisantes pour abriter 30.000 personnes, qui n'avaient plus d'asile). Les éléments de semblables constructions pourraient être tels, qu'ils seraient susceptibles d'être chargés sur des chariots comme les prolonges d'artillerie, montés et démontés chaque fois que cela serait nécessaire.

Une Société permanente dont l'attention sera spécialement dirigée sur les sujets dont nous nous occupons, arrivera à connaître parfaitement tous les moindres perfectionnements utiles, existant dans les autres armées. — Par exemple dans la guerre d'Orient, un certain nombre de soldats russes étaient pourvus des bandes nécessaires à un premier pansement, qu'ils savaient exécuter eux-mêmes avec dextérité.

Avec un Comité régulièrement organisé d'avance, la mauvaise distribution des dons volontaires et des abus innombrables, pourront être évités.

Pour obtenir une coopération efficace des populations, il faut les intéresser d'avance à l'œuvre ; elles doivent être dirigées, conduites et éclairées ; leur zèle est souvent intempestif ou leur dévouement a grand besoin d'excitation et d'encouragement, et surtout de pitié envers l'ennemi blessé. Rappelons-nous à ce sujet, que l'œuvre qui nous occupe dans l'intérêt de la France, doit être en même temps internationale, car les Comités déjà créés dans les divers pays de l'Europe, ont été fondés dans cet esprit là. Il faut donc une équitable réciprocité.

Avec le temps, notre œuvre trouvera des applications de tous genres et des développements aussi précieux qu'inattendus.

Je place dans cette catégorie la question des hospitaliers volontaires, dont je ne voulais pas d'abord vous entretenir, Messieurs, mais j'ai la conviction que l'on en trouvera en France ; quand le besoin s'en fera sentir ils se manifesteront spontanément, mais alors ils rencontreront dans un Comité déjà expérimenté de sages directions et un appui indispensable.

On a trouvé, et par centaines, des hommes dévoués et des dames charitables aux Etats-Unis, en Autriche, en Prusse, en Danemark, qui se sont transportés dans les ambulances, dans les hôpitaux, et jusque sur les champs de bataille, avec la pleine autorisation et approbation des Autorités militaires. Et, personne ne fera l'injure à la France de supposer qu'Elle renferme moins de patriotisme, d'humanité, ou de charité chrétienne que le Danemark, la Prusse l'Autriche ou les Etats-Unis.

Je conclus, Messieurs, en vous demandant, avec insistance, de bien vouloir donner votre adhésion ou votre patronage à l'œuvre, en France.

Je suis heureux de pouvoir vous faire connaître la sympathie entière du Gouvernement Français.

Permettez-moi de vous lire la lettre que Monsieur le colonel Favé a bien coulu m'adresser sur l'ordre de Sa Majesté l'Empereur des Français, en date du 21 décembre 1863.

Il n'appartient pas au Comité International d'indiquer à la France de quelle manière le Comité Français devra s'organiser. J'ai désiré apporter l'attention d'hommes distingués et respectables à tous égards, sur un sujet qui nous paraît d'une haute importance, et qui a été considéré de la même manière dans la plus grande partie de l'Europe.

Le Comité de Genève, qui avait pris l'initiative, a été désigné, lors de la dernière Conférence, comme Comité International. — La Suisse, par sa position providentielle, comme pays neutre, regarde comme son devoir de chercher à être utile aux Puissances, en cette occasion, elle ne fait que payer un tribut de reconnaissance.

Je vous demande donc la permission, Messieurs, de vous prier de vous organiser — tout au moins en Commission provisoire — afin que le Comité International puisse correspondre avec cette Commission française comme il le fait avec les autres Comités

déjà créés, afin que le Comité International puisse vous tenir au courant, soit de ce qui se passera à la prochaine Conférence, soit des idées intéressantes qui pourraient se produire ailleurs et des expériences faites par nos délégués en Danemark et au Schleswig, comme aussi recevoir vos bons conseils et vos précieux avis.

Henry Dunant réalisa pleinement son dessein puisque, à la suite de cette réunion, où il prit la parole, une Commission provisoire fut constituée à Paris, qui se transforma bientôt en Comité central, et permettra à la Croix-Rouge de s'implanter solidement en France, et à la Société nationale de développer, au cours d'un siècle, sa magnifique action humanitaire.